



Paris, le 1^{er} décembre 2008

Communiqué de cessation

Le 28 novembre 2008, il a été mis fin aux opérations sur les titres GFI Informatique effectuées par la société Exane BNP Paribas dans le cadre d'un contrat de liquidité que lui avait confié la société GFI Informatique.

A cette date, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 603 042 Titres
- 509 617,22 Euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 434 184 Titres
- 2 073 164 Euros

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Par le contrat du 7 novembre 2008 et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, commençant effectivement à courir le 1^{er} décembre 2008, la société GFI Informatique a confié à la Société Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, portant sur les actions GFI Informatique, conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité :

- 603 042 Titres
- 509 617,22 Euros